

Les grands maux du 3^{ème} pouvoir mis sur le marché public par Abdoulaye Yaya **Qui mettre de l'ordre ?**

#6



Le Magasin Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°721 du mercredi 20 décembre 2023 - 17^{ème} année - Prix: 250 FCFA



DIPLOMATIE

**Le consulat
honnoraire de
la République
Tchèque
désormais
opérationnelle
à Lomé**

#2



Les relations bilatérales entre le Togo et la République Tchèque sont désormais au beau fixe, en témoigne la cérémonie inaugurale du Consulat honoraire de la République Tchèque au Togo vendredi à Lomé.

ÉCONOMIE

**PROMOTION DU
COMMERCE ET DE
L'ARTISANAT LOCAL**

**La 38^{ème} Grande
Quinzaine
Commerciale
bat son plein à
Lomé**

#7



COUPLAGE ÉLECTIONS RÉGIONALES ET LÉGISLATIVES :

Vers la modification du code électoral et convocation imminente du corps électoral

#3



La CENI a proposé son chronogramme

**Nous sommes plus de 4 Millions
à pouvoir gagner chaque jour !**

C'est 100% de gagnants via TMoney... du crédit, des motos, des TV, des smartphones... et des MacBook !

***145#**

Google Play App Store

20% de bonus voix (valable 24h) pour toute souscription de forfait d'au moins 300F via TMoney.

Promo valable jusqu'au 04 février 2024.

Seul le 888 appellera les gagnants.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg



TMoney
TU gagnes
TU gagnes!

#nous
sommes
le Togo



LE CARNET

LA FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ FAIT TRANSCENDRE L'ÉCONOMIE LOCALE

La croissance économique soutenue demeure un objectif prioritaire pour l'État togolais. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été lancées pour dynamiser l'économie du pays. Parmi elles figure en bonne place la Foire internationale de Lomé (FIL).

La foire, organisée annuellement entre fin novembre et début décembre au Centre togolais des expositions et foires de Lomé (Cetef Togo 2000), représente une opportunité majeure pour les opérateurs économiques togolais. Elle offre aux entreprises une tribune propice pour augmenter leurs chiffres d'affaires, lancer de nouveaux produits, élargir leur clientèle et recueillir des avis précieux sur la qualité de leurs produits en vue d'améliorations futures.

Création d'emplois et rencontres d'affaires

En plus de dynamiser les activités économiques, la FIL joue un rôle essentiel dans la création d'emplois temporaires. L'édition 2022 a ainsi généré plus de 3 500 emplois occasionnels pour 400 personnes. De plus, la foire facilite les rencontres B2B, favorisant la signature de nouveaux contrats de partenariats entre exposants, stimulant ainsi la croissance des entreprises.

Ouverture vers le marché international

La FIL offre également une vitrine aux exposants togolais pour présenter leurs produits sur la scène internationale. Les exposants ont la possibilité de signer des contrats de partenariat avec des entreprises étrangères, facilitant ainsi l'exportation de produits togolais à l'étranger. Cette ouverture au marché international valorise le label «Made in Togo».

Promotion du consommateur local

Au-delà des aspects commerciaux, la FIL sert également les objectifs de promotion du consommateur local. En effet, le gouvernement togolais, en instaurant cette foire, cherche à sensibiliser la population à privilégier les produits nationaux. La Foire internationale de Lomé émerge donc comme un pilier essentiel dans la stratégie économique, contribuant à la prospérité des entreprises locales, à la création d'emplois et à l'ouverture vers de nouveaux marchés internationaux. Cette démarche est complétée par une autre initiative baptisée le «Mois du consommateur local», observée tout au long du mois d'octobre.

DIPLOMATIE :

Le consulat honoraire de la République Tchèque désormais opérationnelle à Lomé

Les relations bilatérales entre le Togo et la République Tchèque sont désormais au beau fixe, en témoigne la cérémonie inaugurale du Consulat honoraire de la République Tchèque au Togo vendredi à Lomé.



L'ouverture du Consulat, en présence des invités

Étaient présentes, plusieurs personnalités parmi lesquelles Affoh Atcha-Dédji (ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires), Ján Fűry (Ambassadeur de la République Tchèque près du Togo et quatre autres pays, avec résidence à Accra au Ghana) et Joaquín Tasso Vilallonga (Ambassadeur de l'Union européenne au Togo). Ce poste consulaire et son opérationnalisation est un événement historique dans les relations bilatérales entre les deux pays pour la promotion des activités socio-économiques et culturelles. Elle marque la forte reprise des relations diplomatiques entre Lomé et Prague.

« La République Tchèque vient d'ouvrir ses portes après plusieurs années de relations rompues. Aujourd'hui, je pense que ce sont les bases de cette relation bilatérale que nous venons de jeter et nous encourageons les opérateurs économiques du Togo à venir se renseigner auprès du consulat honoraire pour avoir plus d'ouverture pour que leurs activités puissent également prospérer », a déclaré Abdou Saïd Oukpedjo

Tchèque près de cinq pays (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia et Sierra Léone), a salué l'excellence des relations entre son pays et le Togo et a qualifié l'ouverture de ce consulat de moment historique pour les deux États.

« L'installation d'un consulat honoraire permet de soutenir les actions de développement mutuelles. Je salue la position du Togo comme un pays de promotion de la paix et de la coopération internationale. L'ouverture de ce consulat permettra aux deux pays de se soutenir sur la scène internationale », a précisé Ján Fűry.

Oukpedjo Abdou Saïd s'engage à renforcer les relations entre la République Tchèque et le Togo

Oukpedjo Abdou Saïd, Consul Honoraire de la République Tchèque au Togo. Oukpedjo Abdou Saïd est le nouveau Consul honoraire de la République de Tchèque au Togo. Il a pris officiellement ses fonctions vendredi 15 décembre 2023 à Lomé lors de l'inauguration du Consulat honoraire de ce pays au Togo.



Les officiels

(Consul honoraire de la République Tchèque au Togo).

« Notre objectif principal est d'œuvrer pour que beaucoup d'investisseurs de la République Tchèque puissent découvrir les opportunités qu'offre le Togo et orienter leurs actions économiques et sociales vers notre cher pays », a-t-il ajouté. L'Ambassadeur de la République

Récemment nommé par le Président de la Tchèque, Petr Pavel, la mission de M. Oukpedjo Abdou Saïd sera de favoriser les relations entre le Togo et la République Tchèque sur tous les plans.

« Dans l'optique de l'atteinte des objectifs, ma mission consistera à l'accomplissement conformément à l'esprit et à la lettre de la convention



Ján Fűry, Ambassadeur de la République Tchèque

de Vienne de 1963, des fonctions consulaires qui visent à favoriser le développement des relations commerciales, économiques, socio-culturelles et scientifiques entre les deux pays, sauvegarder les intérêts ressortissants, personnes physiques et morales de la République de Tchèque au Togo. Au regard de cette tâche qui m'incombe, il s'agira désormais, de défendre les valeurs, de promouvoir et de renforcer les relations bila-

terales entre les deux pays », indique le nouveau Consul. s'ouvrent au Togo et c'est une occasion pour de saluer cette relation bilatérale entre les deux pays et aussi de réaffirmer notre engagement à travailler la prospérité des activités socio-économiques et culturelles dans les deux sens afin que les populations puissent bénéficier de cette relation », indique le nouveau Consul.

Faciliter les activités économiques



Oukpedjo Abdou Saïd, Consul Honoraire de la République Tchèque au Togo

« Le Togo depuis plusieurs années avec le leadership de son excellence Monsieur le président de la République Faure Gnassingbé a essayé d'élargir sa diplomatie et de raffermir ses relations avec beaucoup d'États. Aujourd'hui, je pense, ce sont les portes de République Tchèque qui

entre les deux pays

L'établissement d'un consulat de la République Tchèque au Togo est une ouverture pour les opérateurs économiques du pays. Ils ont désormais la possibilité de se renseigner sur place et profiter des opportunités d'affaires qu'offre ce pays de l'Europe. « Nous encourageons les opérateurs économiques du Togo à se renseigner auprès du consulat honoraire pour avoir plus d'ouvertures sur le marché de la République Tchèque. Notre objectif est également d'œuvrer afin que beaucoup d'investisseurs de la République Tchèque puissent découvrir les opportunités d'affaires qu'offre le Togo et contribuer au développement de l'économie de notre cher pays », a-t-il ajouté. Notons que le Consulat honoraire de la République Tchèque est situé à Agoè-Cacaveli, du côté Sud de la Brasserie BB Lomé, en face des rails.

L.M.

COUPLAGE ÉLECTIONS RÉGIONALES ET LÉGISLATIVES :

Vers la modification du code électoral et convocation imminente du corps électoral

La CENI a proposé son chronogramme

L'organisation des élections législatives et régionales est prévue pour le premier trimestre de l'année 2024. Pour prendre en compte les exigences d'un processus d'élections multiples, le gouvernement, en conseil des ministres lundi dernier, a décidé d'apporter des modifications au code électoral en vigueur.

Le gouvernement met donc le pied sur l'accélérateur dans ce processus électoral. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a soumis au gouvernement un chronogramme des activités faisant état de couplage des élections législatives et régionales. Le conseil des ministres réuni hier lundi, a planché sur le sujet et devrait l'acter lors de prochaines séances. La convocation du corps électoral est imminente. En savoir davantage dans l'extrait du compte rendu du conseil des ministres ci-dessous. En effet, le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi portant modification du code électoral.

La CENI a proposé le chronogramme

Au regard de l'organisation des élections législatives et régionales prévues pour le premier trimestre de l'année 2024, la commission électorale nationale indépendante a proposé un chronogramme des activités tendant à la tenue d'un scrutin couplé.

Pour prendre en compte les exigences d'un processus d'élections multiples, il y a donc lieu d'apporter au code électoral en vigueur les modifications rendues nécessaires par ce nouveau contexte, et notamment les préoccupations liées aux délais pour l'accomplissement de certaines diligences en matière électorale.

L'adoption de ce projet de loi permettra de prévoir les modalités de l'organisation de scrutins multiples et de prendre en compte les délais impartis pour le dépôt des dossiers de candidature, le versement du cautionnement ainsi que les délais pour rendre une décision en cas de recours.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi organique portant modification de la loi organique n°2012-013 du 06 juillet 2012 fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants, modifiée par la loi organique n°2013-009 du 11 avril 2013.

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, les propositions reçues d'acteurs politiques et relatives au cadre électoral, en particulier au découpage électoral, ont été versées au Cadre permanent de concertation qui a vocation à connaître de toutes les questions touchant à la vie politique de notre pays-pour être examinées dans le but de faire des suggestions consensuelles. Le Cadre permanent de concertation,

après en avoir délibéré, a soumis au gouvernement des propositions dont la prise en compte devrait induire une augmentation du nombre des circonscriptions électorales, un accroissement du nombre de députés ainsi qu'une nouvelle répartition des sièges à l'Assemblée nationale.

Le chef de l'État, conformément à sa politique d'ouverture et de dialogue, a instruit le gouvernement d'examiner avec attention les propositions formulées par le Cadre permanent de concertation.

Dans cette optique, le Conseil des ministres, après analyse desdites propositions, a initié la modification des dispositions pertinentes de la loi organique n°2012-013 du 06 juillet 2012 modifiée par la loi organique n°2013-009 du 11 avril 2013 fixant le nombre de députés à l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime d'incompatibilité et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

C'est l'objet du projet de loi organique examiné et adopté ce jour. La procédure législative va donc suivre son cours pour permettre la tenue des prochaines consultations dans un cadre inclusif, apaisé et sécurisé, concrétisant ainsi, une fois de plus, le modèle de gouvernance concertée prôné par le Président de la République et mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des populations togolaises.

Au titre des communications, Le Conseil des ministres a écouté une première communication relative à la 12ème séance du cadre permanent de concertation, présentée par le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

Cette communication précise les points d'attention relevés par le Cadre permanent de concertation réuni en sa douzième séance le 13 décembre dernier pour échanger sur les préparatifs des élections législatives et régionales. 23. Il en ressort que les discussions ont abouti à des conclusions retenues à l'unanimité des participants à ladite réunion, et qui ont été transmises au gouvernement pour examen.

Le Conseil des ministres a pris acte du bon déroulement des travaux du Cadre permanent de concertation et salué le consensus obtenu sur les différents sujets évoqués.

Le Conseil des ministres a écouté une deuxième communication relative au chronogramme des activités pour les élections législatives et régionales de 2024, présentée par le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.



Faisant suite aux instructions du Président de la République pour la tenue des élections législatives et régionales avant la fin du premier trimestre 2024, le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires a rendu compte au Conseil des ministres de la proposition de la Commission électorale nationale indépendante pour l'organisation d'une consultation couplée.

Le chef de l'État a instruit le gouvernement d'examiner cette proposition en vue de la prise du décret convoquant le corps électoral pour la poursuite régulière du processus électoral »

Les élections couplées, également connues sous le nom d'élections simultanées ou concurrentes, désignent une situation où plusieurs élections ont lieu le même jour ou dans un laps de temps rapproché.

Cette pratique est employée dans divers pays du monde et peut impliquer différents niveaux de gouvernement, tels que les élections présidentielles, parlementaires, régionales et locales, se déroulant toutes simultanément. Les élections couplées permettent de rationaliser le processus électoral et économiser des ressources.

Initialement prévues en décembre, les élections législatives et régionales togolaises ont été reportées et devraient se tenir au plus tard à la fin du premier trimestre 2024, a annoncé le gouvernement évoquant des contraintes sécuritaires dans certaines régions du pays.

«Le président de la République a instruit le gouvernement de prendre sans tarder toutes les mesures pour permettre d'organiser les prochaines

élections, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année 2024, en tenant compte de la persistance des défis sécuritaires pour garantir à tous, candidats, électeurs et citoyens, la sécurité nécessaire sur toute l'étendue du territoire national», Il s'agit des toutes premières élections régionales organisées dans le pays, subdivisé en cinq régions. Le scrutin intervient dans le cadre d'une décentralisation amorcée en 2019 avec la tenue d'élections municipales, les premières depuis 1987. Cette décentralisation doit conduire à l'élection par les conseillers municipaux et régionaux des deux tiers des membres du Sénat, le tiers restant étant nommé par le président de la République. La révision constitutionnelle de 2019 a en effet introduite cette chambre haute, dotant le Togo d'un parlement bicaméral.

4,2 millions d'électeurs enregistrés sur le fichier électoral définitif

4,2 millions d'électeurs sont enregistrés sur le fichier électoral définitif de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). C'est ce qu'a indiqué Dago Yabre, président de la Commission le 20 novembre 2023, dans une note adressée aux responsables des partis politiques, de la société civile, à d'autres parties prenantes, ainsi qu'à l'opinion nationale et internationale. Ceci vient en conclusion du recensement électoral

effectué du 29 avril au 14 juin 2023 sur l'ensemble du territoire, et des opérations de vérification et d'audit interne qui s'en sont suivies.

Notons que ceci représente environ la moitié des quelque 8 millions de résidents du Togo, selon le dernier recensement de l'INSEED. Sur ces 4,2 millions, on compte 53,82 % de femmes (2 262 396) et 46,18 % d'hommes (1 941 315). Ce nombre a été obtenu après le traitement d'un fichier original comportant un nombre brut d'électeurs recensés établi à 4 432 936. À la suite des travaux de vérifications, près de 130 000 électeurs (129 225) ont été radiés, comme l'indique le Président de la CENI,

Il convient de rappeler que le pays avait sollicité l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour réaliser un audit externe du fichier provisoire afin d'en déterminer la conformité aux normes nationales et internationales.

Selon Dago Yabre, ce nouveau fichier électoral «définitif» et «reconnu fiable» servira de référence pour les prochaines élections régionales et législatives au Togo, dont les dates définitives n'ont pas encore été annoncées. Une partie de l'opposition togolaise émet des réserves sur la fiabilité de ce fichier et conteste son caractère définitif.

A.I.





COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à un avis de recrutement qui circule sur les réseaux sociaux

Il m'a été donné de constater qu'il circule depuis un certain temps sur les réseaux sociaux, un appel à candidature relatif au recrutement « **d'Agents de surveillance du territoire douanier** ».

L'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public que cet avis n'émane en aucun cas de lui et tient à souligner qu'il n'utilise ni les réseaux sociaux ni des applications de messagerie instantanée pour le recrutement de son personnel.

Toute information officielle de recrutement émanant de l'OTR est publiée sur son site web officiel (www.otr.tg) et à travers les médias traditionnels.

L'Office appelle le public à la vigilance et à s'abstenir de partager de telles informations douteuses sur les réseaux sociaux.

L'OTR prendra les mesures nécessaires pour identifier les responsables de ces actes afin de les traduire en justice conformément à la loi en vigueur au Togo.

Nous restons engagés à assurer la transparence dans nos processus de recrutement et à fournir des informations précises et vérifiables au public.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter l'OTR au 22 53 14 00 ou au 93 62 91 39.

Fait à Lomé, le 14 novembre 2023

Le Commissaire Général

Philippe Kekou B. TCHODIE

LA DIGITALISATION EN MARCHÉ À L'OTR



Plateforme de création du numéro d'identification fiscale et d'une plateforme de paiement de la TVM: une avancée majeure pour les contribuables

Dans le cadre de la modernisation des services de l'administration fiscale, des réformes majeures ont été engagées dans la digitalisation de différentes procédures.



A ce titre, l'Office Togolais des Recettes lance la plateforme de création de NIF pour les particuliers d'une part, et l'opérationnalisation d'une application de paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteurs, (TVM), d'autre part. La nouvelle plateforme d'immatriculation fiscale des particuliers est le « <https://nif.otr.tg> » et la plateforme de paiement de la TVM est OTR TVM.

le processus d'immatriculation pour toute personne susceptible d'utiliser un numéro d'identification fiscale dans sa démarche vers l'administration.

Grâce à cette plateforme, les particuliers pourront désormais effectuer toutes les démarches liées à leur immatriculation fiscale en ligne, sans avoir à se déplacer physiquement dans nos locaux. Cela représente



La plateforme de création du NIF particulier

Cette plateforme a été conçue dans le but de simplifier et d'accélérer

un gain de temps considérable pour nos usagers, qui pourront désormais réaliser ces démarches depuis le confort de leur domicile.

Les demandes de NIF des particuliers sont initiées tant, par les togolais (résidents ou de la diaspora), que par les étrangers.

Pour cette première phase de déploiement, la plateforme sera ouverte aux Togolais (résidents et de la diaspora) disposant d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) ou d'un Passeport togolais en cours de validité. L'usage du NIF des particuliers est indispensable. Il est requis pour plusieurs formalités, à savoir :

- Les formalités de mise à la consommation de biens personnels ;
- L'immatriculation foncière des immeubles dans les livres fonciers ;
- Le paiement des impôts, droits et taxes personnels, notamment : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière (TF), la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) et l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

L'application de paiement de la TVM

Dans la continuité de la facilitation des procédures à nos usagers, et pour la sécurisation des opérations de déclaration et de recouvrement de la TVM, une application mobile et web a été développée. Il s'agit de OTR TVM. Grâce à cette innovation, les redevables de la TVM pourront désormais en quelques clics, s'acquitter de leur devoir civique, où qu'ils se trouvent, sans avoir à se déplacer vers un guichet. Un gain conséquent en temps, en argent et en énergie peut être noté. L'application permet de payer la TVM pour un nombre illimité de voitures, en indiquant tout simplement le numéro d'immatriculation du véhicule.

« Ce que nous venons de présenter en termes d'immatriculation des particuliers envisage une nouvelle ère dans notre fiscalité. Désormais chaque individu s'il le souhaite, à tout moment, peut avoir accès à son NIF. Progressivement, nous nous acheminons vers les déclarations individuelles de revenus annuelles pour que chacun puisse s'acquitter de ce devoir sacré qui fait qu'il est Togolais », a conclu Philippe Tchodji, Commissaire Général de l'OTR.

Courtes contre la montre

Plus de 35.000 élèves sensibilisés dans 17 villes

Un an après l'adoption de la loi sur la protection des apprenants contre les violences sexuelles en milieu scolaire, les actions de sensibilisation se poursuivent sur le terrain. Le ministère des enseignements primaire, secondaire et technique a ainsi mené du 13 novembre au 08 décembre derniers, une vaste campagne nationale de sensibilisation. En tout, plus de 35.000 élèves âgés de 12 à 24 ans inscrits dans 17 villes couvrant les 7 régions éducatives du pays, ont été concernés. A Cinkassé, Djarkpanga, Adéta, ou encore à Lomé, entre autres, plusieurs thèmes relatifs aux dispositions de la nouvelle loi, les rapports sexuels précoces, le harcèlement sexuel en milieu scolaire, l'éthique et les valeurs morales, ont été présentés. « C'est le début d'une longue liste de mesures que le ministère déploiera sur la thématique », a annoncé Françoise Simala, la responsable de la Cellule genre au sein du département dirigé par Dodzi Kokoroko. D'ailleurs, la sensibilisation se poursuivra sur les radios locales, afin de toucher davantage les communautés à la base sur ces enjeux cruciaux. u Togo, la question est prise au sérieux. Selon les dernières statistiques, plus de 8.000 cas de grossesses précoces et de violences sexuelles ont été dénombrés en milieu scolaire au cours des trois dernières années. Rien qu'en 2022, ce sont 2.474 cas de grossesses chez les adolescentes qui ont été enregistrés dans les collèges et lycées du pays. « Il faut réagir », a martelé la responsable. Pour rappel, un numéro vert, le 8250, a été mis en service pour dénoncer toutes violences ou tous dysfonctionnements constatés dans un établissement scolaire.

Le paysage financier s'est élargi en 2023

Le secteur financier a enregistré des évolutions encourageantes en 2023, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement de l'offre de services de proximité. En effet, plusieurs banques et systèmes financiers décentralisés ont étoffé un peu plus leur présence sur le territoire national, a observé jeudi 14 décembre, le ministre, Conseiller du Président de la République, Simféitchéou Pré, lors de la dernière session de l'année du Conseil national du crédit (CNC). Concrètement, à fin septembre, le nombre d'agences bancaires a augmenté de 5 unités, en glissement annuel, passant ainsi à 250. Les nombres de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et celui des Guichets Automatiques de Banque (GAB) ont également progressé respectivement de 7 unités à 332 et de 5 unités à 40. Enfin, le nombre de points de services des institutions de microfinance, a aussi bondi de 28 unités, s'établissant désormais à 611 à la fin du troisième trimestre. Dans ce contexte d'élargissement du réseau financier, « les concours bancaires à l'économie ont connu une progression vigoureuse », a salué le Conseiller présidentiel, qui représentait le ministre de l'économie et des finances. « Les données disponibles indiquent que les créances intérieures, c'est-à-dire les concours accordés à l'Etat et au secteur privé, ont crû de 12% en un an, pour atteindre 1.872 milliards à fin septembre 2023. S'agissant particulièrement des financements au profit du secteur privé, ils ont représenté 93% des créances intérieures », a détaillé Simféitchéou Pré.

91 ou 117 ?

L'Assemblée nationale compte 91 députés. Le nombre va-t-il passer à 117? Cette possibilité a été évoquée lors d'une récente réunion du Cadre de concertation permanent (CPC) qui rassemble des représentants de la majorité. Le premier parti à s'y opposer est l'ANC (opposition). Pour Nicolas Kwami Manti, secrétaire général adjoint, le problème n'est pas de savoir si il faut 91 ou 117 députés, mais que le découpage électoral soit équilibré. De toute façon, rien n'est fait. Il s'agit de simples idées échangées. Et c'est dans ces conditions et que pour régler tout, l'ANC (opposition) exige une rencontre avec le président Faure Gnassingbé, le seul selon ce parti qui pourra trouver des solutions à tous ces problèmes et polémiques. 'Nous devons avoir un débat, fraternel et respectueux les uns vis-à-vis des autres. A quoi cela sert de ne pas avoir devant soi son chef d'Etat, de manière à discuter avec tout le respect qu'il faut', a déclaré lundi Edem Atantsi, le secrétaire général adjoint de cette formation. L'ANC souhaite discuter du processus électoral avec deux scrutins prévus en 2024, les régionales et les législatives. Des échanges ont déjà lieu au sein de la Commission électorale et du Cadre de concertation permanent (CPC) qui rassemble des représentants de la majorité et de l'opposition.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

LA JUSTICE TOGOLAISE TOUJOURS DANS L'ŒIL DU CYCLONE

Les grands maux du 3^{ème} pouvoir mis sur le marché public par Abdoulaye Yaya

Qui pou mettre de l'ordre ?

Longs délais, complexité du système judiciaire, manque de conseils ou d'assistance judiciaire, inattention des juges et frais élevés sont les difficultés que disent avoir rencontrées des Togolais qui ont eu des contacts avec les tribunaux ces cinq dernières années. Ces derniers représentent 11% d'un échantillon de 1200 adultes togolais interrogés sur toute l'étendue du territoire. Ce sont des résultats publiés depuis 2017 par CROP.

L'enquête a porté sur le thème « le système judiciaire togolais entre l'inconfiance populaire et les perceptions de corruption ». Elle a été dirigée entre 2014 et 2015. Sur le plan confiance, seuls 37% disent faire partiellement ou totalement confiance aux tribunaux. Et pour ce qui est de la corruption, elle existe selon 48% de personnes. Malgré tout cela, 11% ont pris le courage d'avoir des contacts avec les tribunaux afin vivre la réalité.

Le Président de la Cour Suprême dénonçant les dysfonctionnements, avait précisé qu'ils sont dus entre autres, à la lenteur de l'appareil judiciaire, aux indécidables de certains magistrats, la non rédaction du factum par les magistrats. Aussi ajoutait-il, certains magistrats et les auxiliaires de justice sont sources de l'insécurité judiciaire.

« Il est regrettable et consternant de constater la facilité et l'insouciance avec lesquelles certains magistrats et auxiliaires de justice se livrent dans la gestion des dossiers dont ils ont la charge, créant ainsi une insécurité judiciaire. Le problème prend de plus en plus d'ampleur surtout dans la gestion des affaires foncières. Il n'y a pas de jours ou ne défraient des scandales d'affaires foncières impliquant des magistrats, avocats, huissiers, officiers de police judiciaires, officiers supérieurs voire des autorités civiles lesquels n'hésitent pas à s'approprier des terrains au détriment des pauvres justiciables », révèle Abdoulaye Yaya.

Il ajoute également que l'autre paire de manche est le problème récurrent des démarcheurs et des gros bras à la solde de certains acteurs de la justice.

« Tous ces comportements répréhensibles jettent du discrédit sur toute l'institution judiciaire, voire sur l'Etat », affirme le président de la Cour suprême avant d'ajouter que « Pour que la justice reste et demeure une justice en majesté, nous devons être capables de défier l'évolution de notre environnement politique, social et répondre aux enjeux contemporains auxquels notre institution doit faire face et éviter ainsi de fossiliser notre temple ».

Après sa sortie sur les magistrats, Abdoulaye Yaya charge pour cette fois-ci les auxiliaires de justice et a lu sa déclaration en présence des représentants des différents corps des auxiliaires de la justice. Il a indiqué que des copies de la déclaration seront envoyées au chef de l'Etat, au Premier ministre et au ministre de la

justice.

LES GRIEFS D'ABDOULAYE YAYA CONTRE LES AUXILIAIRES DE JUSTICE

I- Les avocats

Les avocats sont des juristes dont les fonctions traditionnelles sont de conseiller, représenter, assister et défendre leurs clients, personnes physiques ou morales, en plaçant pour faire valoir leurs droits.

Les avocats inscrits au barreau du Togo représentent les parties devant les juridictions nationales. A cet effet, ils ont un devoir de conseil vis-à-vis des justiciables qui viennent les solliciter. Ce devoir de conseil permet à l'avocat d'expliquer à son client le bien-fondé ou non de l'action à initier. Le respect de ce devoir permettrait de désengorger le prétoire des dossiers inutiles. Malheureusement on constate que ce devoir n'est respecté par la plupart des avocats au nom de ce que certains d'entre eux appellent « nous devons faire tourner nos cabinets ».

Il a été relevé le non-respect des justiciables par leurs avocats. Ils ne font plus des comptes rendus d'audience à leurs clients ou carrément ne répondent pas à leurs appels alors même qu'ils ont régulièrement perçu les frais d'ouverture des dossiers. La conséquence, c'est l'envahissement des bureaux des magistrats par les justiciables en quête d'informations sur l'évolution de leurs dossiers.

Dans la gestion des dossiers, certains avocats n'hésitent pas à user de la ruse avec les procédures pour tromper la vigilance des magistrats et gagner des procès. Ce qui est source de désarroi pour les victimes de ces escroqueries.

Dans certains cas, ils usent de dilatoires pour faire perdurer les procédures dans le seul but d'escroquer leurs clients.

Il a été également constaté des compromissions entre avocats et magistrats, entre avocats des parties au détriment des intérêts de celles-ci, entre avocats et notaires dans la gestion des successions, le tout au mépris de leur serment et des règles déontologiques qui régissent la profession.

Les exemples de ces compromissions abondent et ce sont les justiciables qui sont ainsi sacrifiés, sans oublier les problèmes de détournement des fonds accordés aux justiciables à l'issue des procès et de contestations d'honoraires.

II- Les notaires



Le notaire est un officier public et ministériel chargé d'authentifier les actes pour le compte de ses clients (vente immobilière, rédaction des contrats, des testaments, des règlements de succession, partage judiciaire et autres).

Mais le constat est amer, surtout en matière successorale, où les notaires s'écartent carrément de leur véritable mission. Dès qu'il est nommé, commence le calvaire des héritiers. Le règlement des successions s'éternise et le notaire se substitue aux héritiers en posant des actes qui n'ont rien à voir avec la mission qui lui est assignée.

C'est ainsi qu'on a vu des notaires procéder à des actes de disposition sur le patrimoine des héritiers ou carrément refuser de liquider la succession. Nous avons des successions ouvertes qui font plus de 20 ans et qui ne sont toujours pas liquidées. Il se crée de ces faits des litiges entre les héritiers et les notaires, ce qui jette du discrédit sur la profession en particulier et sur la justice en général.

III- Les huissiers

Les huissiers sont des officiers publics et ministériels avec pour mission principale la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires. Ils assurent également l'exécution des décisions de justice, procèdent aux constatations matérielles sur demande des parties ou sur ordonnance du juge, enregistrent des décisions de justice avant leur exécution. A côté de ces nobles missions, il a été constaté des dérives dans l'accomplissement de ces missions.

En effet, certains huissiers se livrent à confectionner de faux actes de signification. Il en est ainsi des actes de signification sur lesquels sont apposées de fausses empreintes digitales ou de signatures faussant ainsi

la suite des procédures. Ces attitudes répréhensibles entraînent de lourdes conséquences pour des citoyens qui sont mis devant le fait accompli, par des décisions de justice rendues auxquelles ils ne sont pas partis. Tout se passe comme s'ils ont refusé de répondre à une convocation de la justice alors qu'ils n'ont jamais été informés.

L'autre grief fait aux huissiers est l'exécution des décisions de justice dont ils ont le monopole. A titre d'exemples, en lieu et place d'une simple expulsion, c'est plutôt le vandalisme par la destruction des bâtiments et tout ce qui s'y trouvent. Et ils n'hésitent pas à profiter de la situation pour étendre leur opération sur des domaines voisins surtout quand il s'agit de terrains non habités.

Pire, l'on constate d'autres acteurs qui les assistent dans leur mission. Il s'agit des individus vulgairement appelés des « gros bras ». Ces individus sans foi ni loi font preuve de violences extrêmes sur de paisibles concitoyens. C'est un phénomène à éradiquer par tous les moyens dans notre société. A cet effet, j'interpelle les directeurs généraux de la gendarmerie et de la police nationales de veiller à cette éradication.

IV- Les commissaires-priseurs

Officiers ministériels chargés de l'estimation des objets mobiliers et de leur vente aux enchères, les commissaires-priseurs ne sont pas du reste de ce qui ternit l'image de la justice. En effet, certains commissaires-priseurs usent de subterfuge pour attribuer des objets, articles, objets de vente aux enchères à ceux qui n'en méritent pas.

Sur le terrain, on constate que des objets mis en vente aux enchères sont vendus avant l'adjudication ou simplement le commissaire-priseur accélère l'alerte d'adjudication au

profit des siens en faisant semblant de ne pas entendre les propositions des enchérisseurs plus méritants.

V- Les experts (cas des géomètres)

Le géomètre expert réalise les études et travaux topographiques qui fixe les limites des biens foncières (plan de bornage ou de délimitation de la propriété foncière, division de propriété, modification de cadastre, analyse de servitudes...). Pour ces analyses foncières, il peut être mandaté par des parties ou par la justice. Dans ce dernier cas, il est chargé de déterminer les limites physiques et juridiques d'une parcelle de terrain appartenant aux parties en litige.

Il est apparu à la pratique, surtout en matière de lotissement des terrains des collectivités, que des géomètres se transforment en véritables prédateurs. Sous le couvert de financement des travaux, certains géomètres n'hésitent pas à brader les domaines des collectivités qui se retrouvent dépouillées de tout.

Un autre phénomène qui gangrène cette corporation est l'apparition de faux géomètres qui établissent des plans et les soumettent à la signature des géomètres agréés et qui se rendent ainsi complices de ces véreux « géomètres ». Ces faux géomètres écument tous les villages et proposent leurs services aux villageois avec des procédures de revendication ou de partage devant les tribunaux. Ils n'hésitent pas à aliéner les patrimoines de ceux pour lesquels ils sont censés agir.

En conséquence, ces faux plans induisent parfois les tribunaux en erreur. Plus grave, c'est le service du cadastre qui se retrouve avec ces faux plans de terrains pour la création de titres foncières. Dans un passé récent, les juges étaient confrontés aux problèmes de deux (02) titres foncières créés sur un même immeuble.

Comme on le voit, l'ordre des géomètres doit pouvoir dénoncer ces faux géomètres qui jettent du discrédit sur leur corporation.

Pour conclure, je voudrais vous dire que ce tableau ainsi peint n'est pas reluisant pour la justice togolaise. Nous sommes tous responsables de cette situation. C'est pourquoi j'en appelle à une collaboration franche et sincère entre tous les acteurs qui interviennent dans le service public de la justice. Il n'est pas trop tard pour nous ressaisir.

J'en appelle aux premiers responsables de ces différents auxiliaires de justice de prendre dans les meilleurs délais les mesures idoines pour éradiquer un tant soit peu les dysfonctionnements et les dérives constatés et qui jettent du discrédit sur leurs corporations respectives, ternissant de ce fait, l'image de la justice dans son ensemble.

Tassou Bagoudou

PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT LOCAL

La 38^{ème} Grande Quinzaine Commerciale bat son plein à Lomé

La Ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, Madame Kayi MIVEDOR-SANBIANI, a procédé le vendredi 15 décembre 2023, au lancement officiel de la 38^{ème} édition de la grande quinzaine commerciale initié par la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-T) sur le site de la quinzaine à Agbadahonou. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs hauts responsables et représentants du secteur privé, ainsi que des exposants et des invités.



Cet évènement majeur du secteur commercial togolais vise à promouvoir le commerce, l'artisanat et la consommation locale. La grande quinzaine commerciale offre une plate-forme unique pour les entreprises locales de présenter leurs produits et services, d'établir des contacts avec des partenaires commerciaux potentiels et de renforcer leur visibilité sur le marché national et international. La grande quinzaine commerciale, placée cette année sous le thème « LA CCT-TOGO pour l'éclosion du secteur privé », a été accueillie avec une grande attente par les opérateurs économiques. Cet évènement commerciale offre également un cadre unique pour parta-

ger des expériences, promouvoir des échanges commerciaux et saisir une occasion privilégiée pour les commerçants de mettre en valeur leurs produits et de séduire les consommateurs à la recherche de bonnes affaires et de festivités pendant la période de Noël et de Nouvel An. La Ministre du commerce, l'artisanat et la consommation locale dans son intervention, a félicité la présidente de la Délégation consulaire de la CCI-Togo pour les innovations apportées à cette édition afin de répondre aux attentes des commerçants, des consommateurs et des visiteurs. Elle a souligné que la rénovation du site de la grande quinzaine commerciale témoigne de l'engagement constant

de la chambre du commerce et d'Industrie du Togo à fournir des solutions efficaces et concrètes aux préoccupations des opérateurs économiques, en redonnant notamment espoir aux exposants. Elle a profité de cet évènement pour réaffirmer l'engagement du gouvernement envers le développement du secteur privé sous la direction du chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé. Le gouvernement considère le secteur privé comme un partenaire privilégié dans la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Madame Nathalie Bitho, présidente de la délégation spéciale consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Togo (CCI-Togo), a exprimé sa reconnaissance envers le chef de l'Etat pour la création d'un environnement d'affaires sécurisé et favorable au secteur privé. Elle a encouragé le public à faire des achats lors de cet évènement afin de soutenir les exposants et favoriser les échanges commerciaux. « En plus des activités commerciales, cet évènement propose également des activités festives pour célébrer les fêtes de fin d'années dans une ambiance joyeuse et pacifique en famille. C'est un moment propice pour se divertir, se détendre et profiter pleinement de cette période festive » a-t-elle ajouté. Plusieurs innovations ont été faites, entre autres : (dont de sang, des sanitaires, des guérites, la sécurité et même des stands climatisés en cas de demande)

On peut en conclure que, l'inauguration de la 38^{ème} édition de

la quinzaine commerciale a été un succès. Cet évènement témoigne de l'engagement du gouvernement togolais à soutenir le secteur privé et de promouvoir le développement économique du pays. Grâce à cette initiative, les entreprises auront l'opportunité de proposer et les consommateurs pourront bénéficier des produits et services de qualité à des prix attractives. La grande quinzaine commerciale est un rendez-vous incontournable pour dynamiser l'économie togolaise et renforcer les partenariats entre le secteur privé et le gouvernement.

Placée cette année sous le thème : « La CCI-Togo pour l'éclosion du secteur privé », la Grande Quinzaine Commerciale se veut un cadre inédit de partage d'expériences, d'expressions commerciales et d'opportunités d'affaires.

Elle est une opportunité offerte aux opérateurs économiques de réaliser de bonnes affaires en liquidant leurs stocks en proposant à leurs clients des produits et services de qualité pour cette période spéciale de fin d'année, mais aussi de faire la visibilité de nouveaux produits et services. La Grande Quinzaine Commerciale vise aussi à promouvoir et à consolider les relations de confiance qui lient organisateurs, exposants et consommateurs.

En procédant à l'ouverture officielle, la ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale, Mme Kayi Rose Mivedor-Sambiani, a félicité la présidente de la Délégation Spéciale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-To-

go) pour les innovations apportées à cette édition en vue de combler les multiples attentes des commerçants, consommateurs et visiteurs.

« En effet, la rénovation du site de la Grande Quinzaine Commerciale illustre parfaitement la détermination et l'engagement constant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo à apporter des solutions efficaces et concrètes aux préoccupations des opérateurs économiques et plus particulièrement, à redonner espoir aux valeureux exposants », a-t-elle indiqué.

La ministre Mivedor a saisi l'occasion pour réitérer l'engagement du gouvernement, sous le leadership du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé à soutenir davantage le développement du secteur privé, véritable moteur de la croissance et un partenaire privilégié dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

« Très chers habitants de Lomé, ses environs et tous ceux qui y sont de passage ; de vous dépend le succès de cette 38^{ème} Grande Quinzaine Commerciale. De votre capacité à découvrir et apprécier les produits et services offerts par nos exposants, dépend leur avenir et celui de notre économie. Nos entreprises ont du potentiel ; il nous revient à tous de les encourager. Aidons-les à maintenir les emplois qu'ils ont si difficilement créés et apprécions le savoir-faire de nos opérateurs qui font des efforts considérables pour valoriser notre potentiel local », a-t-elle lancé.

Tata Sylvie

BUDGET 2024 :

669 milliards FCFA pour la promotion de l'inclusion et le développement du capital humain

Le budget national est défini comme un document juridique qui présente et détaille les recettes et les dépenses de l'Etat du 1er janvier de l'année concernée jusqu'au 31 décembre de cette même année. Les prévisions pour l'année civile 2024 ont été dévoilées, tout en hausse par rapport à 2023, ce qui laisse envisager de bonnes choses.



Le budget togolais 2023 a suffisamment promu la croissance économique et le développement durable. Au début de l'année, il a été annoncé un montant de 1 957,9 milliards de francs CFA en ressources et charges. Ensuite, cette somme a été revue à la hausse.

1 975,5 milliards de francs

C'est le montant finalement voté par l'Assemblée nationale en adoptant en octobre 2023 la Loi de finances rectificative 2023, qui est également synonyme d'approbation du collectif

budgétaire proposé par le gouvernement.

Les 1 975,5 milliards de francs CFA en charges et en ressources traduisent une augmentation de 0,9 % quand on fait la comparaison avec les 1 957,9 milliards initialement fixés.

Le Parlement a également approuvé la hausse de 16,9 milliards de francs CFA des recettes budgétaires qui s'établissent à 1 204,1 milliards contre 1 187,2 milliards dans le budget initial.

Du mieux en 2024

Le 23 novembre 2023, le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de Loi de finances pour l'exercice 2024. Les pouvoirs publics annoncent mettre l'accent sur « la mobilisation continue des recettes, l'élargissement de l'assiette fiscale, et l'optimisation des dépenses ».

Le budget de l'Etat pour l'année 2024 est projeté à 2 166,1 milliards de francs CFA en ressources et en charges, ce qui donne une progression de 9,6 % par rapport à la loi de finances rectificative de 2023.

Inclusion sociale

Pour la nouvelle année qui se profile, le « financement des secteurs sociaux, la satisfaction des besoins des populations et le soutien aux couches vulnérables de la société » seront davantage renforcés pour le bien-être de tous.

Les détails fournis par le gouvernement sont que 48 % des ressources, soit exactement 669,1 milliards de francs CFA, seront pour la promotion de l'inclusion et le développement du capital humain. Aussi, 30,1 % des ressources, autrement dit 419,3 milliards, sont consacrés à la transformation économique et 304,4 milliards au renforcement de l'Etat.

L.R.

DÉVELOPPEMENT RURAL :

Des ponts pour connecter les villages au Togo

Au cœur des efforts continus visant à stimuler le développement rural au Togo, une initiative majeure est en train de prendre forme. Il s'agit de la construction de ponts ruraux. Ce sont des infrastructures destinées à connecter des villages éloignés, à améliorer l'accessibilité et booster le progrès économique dans ces zones reculées.

L'action trouve place dans le programme de désenclavement et d'aménagement des pistes rurales. Ce seront à terme 21 ponts qui seront construits dans les 5 régions du pays. Le projet est porté par le ministère du Désenclavement et des Pistes rurales. Un soulagement

La construction de ces infrastructures est une réponse aux défis persistants auxquels sont confrontées de nombreuses communautés rurales. Le constat est que les habitants sont souvent isolés pendant la saison des pluies, les rivières en crue qui rendent les déplacements difficiles, l'impossibilité d'acheminer leurs produits agricoles d'un point à un autre, etc. Ces ouvrages de franchissement apporteront du soulagement aux populations. Elles auront facilement un accès aux services socioéconomiques de base. La structure des ouvrages a été déjà définie. Il s'agira de ponts modulaires mixtes acier-béton de type uni-bridge.

Financement

Le pays avait bénéficié en juin 2023 d'un appui de la France pour la construction de ces 21 ponts ruraux. C'est un concours financier d'un montant de 51,5 milliards de francs CFA.

L'enveloppe servira à la construction des ponts.

C'est une avancée notable dans la politique nationale de désenclavement qui est bien logée dans l'ambitieuse Feuille de route gouvernementale. Celle-ci table sur l'aménagement d'au moins 4 000 kilomètres de pistes rurales dans les 05 régions économiques du pays.

Selon les statistiques, à la fin de l'année 2022, on dénombrait 680 kilomètres de nouvelles pistes ayant été aménagées. Aussi, les pouvoirs publics ont compté près de 2 000 kilomètres de pistes existantes qui ont fait l'objet d'entretien.

La lutte contre les inégalités sociales

Le projet de construction des 21 ponts ruraux répond également à ce besoin dans la mesure où il éliminera les obstacles géographiques qui limitent le potentiel de développement dans ces zones. Les ponts, conçus pour résister aux conditions météorologiques extrêmes, favoriseront une circulation plus fluide des biens et des personnes, le commerce local et les échanges intercommunautaires. Les localités concernées rayonneront davantage.

L.R.

Nous sommes plus de 4 Millions d'abonnés

à profiter du plus grand réseau 4G+ avec la plus large couverture nationale

4G+

vooboo



#nous sommes le Togo

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous

